



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire
1^{er} décembre 2015

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **1 décembre à 19 heures 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Julien DULUDE,	Conseiller;

Absence motivée :

Normand BOYER,	Conseiller;
----------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe
Romain TRUDEAU,	Inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2015-12/323

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. de messieurs André Lemoyne et Patrick Phaneuf datée du 2 novembre 2015
 - 4.2. de monsieur Marc Gaudreau datée du 17 novembre 2015
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Calendrier 2016 - Séances du conseil
 - 5.2. Dépôt - Mise à jour - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.3. Demande de subvention - Club Optimiste - Dépouillement d'arbre de Noël
 - 5.4. Programme Muni-Scolaire - CLD
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois de novembre 2015
 - 6.2. Adoption de la politique administrative de travail des employés
 - 6.3. Adoption du règlement concernant le colportage et la vente itinérante applicable par la SQ
 - 6.4. Adoption du règlement concernant les nuisances applicable par la SQ
 - 6.5. Avis de motion - Règlement complémentaire relatif aux nuisances
 - 6.6. Adoption du règlement concernant la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics applicable par la SQ
 - 6.7. Adoption du règlement concernant les systèmes d'alarmes applicable par la SQ
 - 6.8. Adoption du règlement sur les animaux applicable par la SQ
 - 6.9. Avis de motion - Règlement complémentaire relatif aux chiens et autres animaux
 - 6.10. Adoption du règlement concernant la circulation et le stationnement applicable par la SQ



No de résolution
ou annotation

- 6.11. Avis de motion - Règlement complémentaire concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel
- 6.12. Adoption du règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Gibeault-Délisle
- 6.13. Avis de motion - Imposition d'une taxe spéciale - Excédent de coût - Règlement 228-1 (égout)
- 6.14. Modification - Annexe A - Politique de la location des salles / Location et tarification de divers équipements / frais de nettoyage
- 6.15. Réclamation - Subvention MTQ 2015-2016 / Amélioration des chemins
- 6.16. Permanence - Mme Geneviève Tardif, coordonnatrice - service des loisirs, culture et vie communautaire
- 6.17. Embauche d'une personne responsable de la bibliothèque
- 6.18. Embauche d'une éducatrice - Les Chouettes
- 6.19. Embauche d'un aide concierge
- 6.20. Embauche - Surveillant du chalet et de l'entretien de la patinoire extérieure
- 6.21. Désignation d'un représentant - Cour du Québec, division des petites créances - cause # 755-32-008385-157
- 6.22. Renouvellement de contrat- semainier paroissial
- 6.23. Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes - état des taxes dues
- 6.24. Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Rapport d'activités du service - novembre 2015
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Rapport d'activités du service - du 15 octobre au 15 novembre 2015
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Rapport d'activités du service - novembre 2015
 - 9.2. Compétence - cours d'eau - MRC Jardins-de-Napierville
 - 9.3. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 novembre 2015
 - 9.4. Demande de permis - 1945, rue Principale - Dérogation mineure lotissement
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Rapport d'activités du service - novembre 2015
 - 10.2. Programme de soutien à la démarche MADA
 - 10.3. Acquisition d'une génératrice usagée - Centre communautaire
 - 10.4. Centre Communautaire - travaux d'agrandissement / Autorisation de paiement - décompte #4
 - 10.5. Centre communautaire - travaux d'agrandissement / Autorisation de paiement - avenant #5
 - 10.6. Centre communautaire - travaux d'agrandissement / Autorisation de paiement - décompte #5 - libération - retenue provisoire (5%)
11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Rapport 2015 - Patrouille des cadets de la SQ
 - 11.2. Journée internationale des personnes handicapées
12. SUIVI - PRÉSIDENT D'ÉLECTION - ÉLECTION PARTIELLE DU 22 NOVEMBRE 2015
 - 12.1. Résultat - Élection partielle du 22 novembre 2015
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-12/324

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

CORRESPONDANCE

Messieurs André Lemoyne et Patrick Phaneuf datée du 2 novembre 2015

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance de messieurs André Lemoyne et Patrick Phaneuf datée du 2 novembre 2015.

Monsieur Marc Gaudreau datée du 17 novembre 2015

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance de monsieur Marc Gaudreau datée du 17 novembre 2015.

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2015-12/325

Calendrier 2016 - Séances du conseil

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit se réunir en séance ordinaire une fois par mois;

ATTENDU que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19h30 :

5 janvier	9 février
8 mars	12 avril
10 mai	14 juin
12 juillet	9 août
13 septembre	11 octobre
8 novembre	13 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le Secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

Dépôt – Mise à jour -Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

ATTENDU QUE l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités oblige tous membres du conseil à déposer dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection une déclaration de mise à jour.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal prend acte de dépôt des déclarations de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil à l'exception de monsieur Mario ISABELLE.

2015-12/326

Demande de subvention - Club Optimiste - Dépouillement d'arbre de Noël

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil municipal de Saint-Michel accepte de faire un don de 1 000.00 \$ à l'organisme le Club Optimiste de St-Michel inc. pour le dépouillement d'arbre de Noël pour les enfants de la municipalité de Saint-Michel, qui aura lieu dimanche, le 13 décembre 2015.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2015-12/327

Programme Muni-Scolaire - CLD

ATTENDU que le développement d'une culture de valorisation de l'éducation par les élus municipaux est en soi un investissement en matière de développement et de qualité de vie;

ATTENDU que le Comité Persévérance, réussite éducative et sociale (CPRÉS) des Jardins-de-Napierville espère pouvoir créer une onde de mobilisation dans les Jardins-de-Napierville en faveur de la persévérance, de la réussite éducative et sociale en passant par l'engagement des partenaires municipaux;

ATTENDU que le CPRÉS offre l'opportunité de travailler sur trois des enjeux de la politique de développement social des Jardins-de-Napierville, soit 1) le développement des compétences; 2) la situation socioéconomique précaire; et 3) la participation au marché du travail.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil recommande de:

- Valoriser les efforts de la persévérance scolaire jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant;
- Valoriser l'implication dans la vie scolaire;
- Porter une attention particulière aux projets d'avenir des jeunes;
- Encourager les élèves à ne pas s'absenter sans motivation valable;
- Afficher le coroplast à la bibliothèque municipale;
- Afficher la vignette à l'entrée de la Municipalité.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2015-12/328

Adoption des comptes du mois de novembre 2015

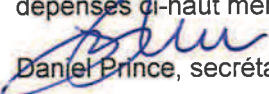
Les comptes du mois ont été envoyés avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de novembre 2015 telles que déposées au montant de 191 759,97 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes et salaires payés; 108 910,54 \$;
Comptes à payer: 82 849,43 \$;

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.


Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2015-12/329

Adoption de la politique administrative de travail des employés de la Municipalité

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la politique administrative de travail des employés de la municipalité de Saint-Michel, soit adoptée telle que rédigée.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2015-12/330

Adoption du règlement concernant le colportage et la vente itinérante applicable par la SQ

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2015, avec dispense de lecture.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2015-254 concernant le colportage et la vente itinérante applicable par la SQ soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2015-12/331

Adoption du règlement concernant les nuisances applicable par la SQ

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2015, avec dispense de lecture.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2015-255 concernant les nuisances applicable par la SQ soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Avis de motion - Règlement complémentaire relatif aux nuisances

Je, Gaston DULUDE, conseiller, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement complémentaire avec dispense de lecture, relatif aux nuisances.

2015-12/332

Adoption du règlement concernant la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics applicable par la SQ

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2015, avec dispense de lecture.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2015-256 concernant la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics applicable par la SQ soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2015-12/333

Adoption du règlement concernant les systèmes d'alarmes applicable par la SQ

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2015, avec dispense de lecture.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2015-257 concernant les systèmes d'alarme applicable par la SQ soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2015-12/334

Adoption du règlement sur les animaux applicable par la SQ

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2015, avec dispense de lecture.



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2015-258 concernant les animaux applicable par la SQ soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Avis de motion - Règlement complémentaire relatif aux chiens et autres animaux

Je, Gaston DULUDE, conseiller, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement complémentaire avec dispense de lecture, relatif aux chiens et autres animaux.

2015-12/335

Adoption du règlement concernant la circulation et le stationnement applicable par la SQ

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2015, avec dispense de lecture.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2015-259 concernant la circulation et le stationnement applicable par la SQ soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Avis de motion - Règlement complémentaire concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel

Je, Catherine LEFEBVRE, conseillère, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement complémentaire avec dispense de lecture, concernant la circulation et le stationnement.

2015-12/336

Adoption du règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Gibeault-Délisle

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 novembre 2015, avec dispense de lecture.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2015-261 relatif au mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux de cours d'eau Gibeault-Délisle, tel que rédigé;

ADOPTÉE

Avis de motion - Imposition d'une taxe spéciale - Excédent de coût - Règlement 228-1 (égout)

Je, Sylvain LEMIEUX, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture, autorisant l'imposition d'une taxe spéciale payable par les propriétaires concernés pour le financement de l'excédent de coût du règlement 228-1 pour la construction d'un réseau d'égouts dans le secteur village.



No de résolution
ou annotation

2015-12/337

Modification - Annexe A - Politique de la location des salles / Location et tarification de divers équipements

ATTENDU la résolution numéro 2015-8/229 relativement à l'adoption de la politique sur la location des salles et terrains de jeux;

ATTENDU que plusieurs personnes requièrent la location de divers d'équipements;

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la recommandation de la coordonnatrice des loisirs et modifie l'annexe A de la politique de la location des salles en ce sens.

ADOPTÉE

2015-12/338

Réclamation - Subvention MTQ 2015-2016 / Amélioration des chemins

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a accordé à la municipalité de Saint-Michel une subvention maximale de 14 947,00 \$ (dossier 00022693-1) pour l'amélioration du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues Robert et Guy pour un montant subventionné de 14 947,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues Robert et Guy dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2015-12/339

Permanence - Mme Geneviève Tardif, coordonnatrice - service des loisirs, culture et vie communautaire

ATTENDU que madame Geneviève TARDIF a complété avec succès sa période de probation à titre de coordonnatrice des services des loisirs;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde le statut d'employée permanente à madame Geneviève TARDIF, coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire en date du 25 novembre 2015.

ADOPTÉE

2015-12/340

Embauche d'une personne responsable de la bibliothèque

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi et que cinq candidatures ont été retenues pour l'entrevue de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise l'embauche de Pamela Deslauriers, à titre de personne responsable de la bibliothèque suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux;

ADOPTÉE

2015-12/341

Embauche d'une éducatrice - Les Chouettes

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi et que quatre candidatures ont été retenues pour l'entrevue de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation de l'organisme Les Chouettes, autorise l'embauche de madame Mélanie Bourgogne, à titre d'éducatrice pour Les Chouettes suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux;

ADOPTÉE

2015-12/342

Embauche d'un aide concierge

ATTENDU que la Municipalité possède plusieurs immeubles dont l'entretien a besoin d'être fait sur une base quotidienne;

ATTENDU que ces immeubles demandent un entretien régulier et constant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'embauche de madame Francine CAYER, à titre d'aide concierge suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux;

ADOPTÉE

2015-12/343

Embauche - Surveillant du chalet et de l'entretien de la patinoire extérieure

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil embauche messieurs Guillaume ST-PIERRE et Jérémy POUPART, à titre de surveillant du chalet et de la patinoire extérieure suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux;

ADOPTÉE

2015-12/344

Désignation d'un représentant - Cour du Québec, division des petites créances - cause # 755-32-008385-157

ATTENDU la poursuite de monsieur André Lemoyne contre la municipalité de Saint-Michel devant la Cour du Québec, division des petites créances, portant le numéro 755-32-008385-157;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel doit nommer un représentant pour l'audition de cette cause qui doit être entendue au palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise monsieur Romain TRUDEAU, inspecteur municipal, à représenter la municipalité de Saint-Michel dans le dossier opposant la Municipalité à monsieur André Lemoyne à la Cour du Québec, division des petites créances, portant le numéro 755-32-008385-157;



No de résolution
ou annotation

QUE ce conseil autorise monsieur Romain TRUDEAU, inspecteur municipal, à signer tout document relatif à la défense de la Municipalité.

ADOPTÉE

2015-12/345

Renouvellement de contrat- semainier paroissial

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement du contrat avec le Semainier paroissial au montant de 180,00 \$ (taxes exclues) pour une période d'un an débutant octobre 2015;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes - état des taxes dues

QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes;

2015-12/346

Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la fermeture des bureaux municipaux ainsi que la bibliothèque durant la période des Fêtes, soit du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 1er janvier 2016 inclusivement. Les bureaux seront ouverts à partir du lundi 4 janvier 2016.

Il est convenu qu'un service de garde sera assuré par les services des incendies et des travaux publics.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport d'activités du service - novembre 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de novembre 2015.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport d'activités du service du 15 octobre au 15 novembre 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour les mois d'octobre et novembre 2015.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service - novembre 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de novembre 2015.

2015-12/347

Compétence - cours d'eau - MRC Jardins-de-Napierville

ATTENDU que lors d'une rencontre tenue le 13 août 2015 concernant les travaux de cours d'eau, les officiers municipaux des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ont manifesté leurs intérêts à ne plus intervenir dans la gestion des cours d'eau qui est de compétence de la MRC;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que certains officiers municipaux demandent aussi que la gestion et le suivi de la protection de la bande riveraine et de la berge des cours d'eau sur le territoire de la MRC reviennent aussi à la MRC;

ATTENDU que les travaux dans les cours d'eau sont de plus en plus complexes et exigeants, ne serait-ce que via les autorisations de tous les ministères concernés;

ATTENDU que les travaux nécessitent de plus en plus de procédures peut importe la nature des interventions;

ATTENDU que la MRC a engagé une personne ressource possédant les qualifications requises peut importe le genre d'intervention relativement aux différents travaux requis dans les cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil informe la MRC des Jardins-de-Napierville de mettre fin à l'entente intervenue en 2007 avec la MRC des Jardins-de-Napierville relativement à certains travaux dans les cours d'eau;

ADOPTÉE

2015-12/348

Adoption de procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 novembre 2015

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 novembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2015-12/349

Demande de permis - 1945, rue Principale - Dérogation mineure lotissement

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2015-11-0041) pour l'émission d'un permis de lotissement (# L2015-11-119) conformément au règlement d'urbanisme;

ATTENDU que la présente demande vise le remplacement du lot 3 992 211 de la façon suivante:

- Un nouveau lot incluant la résidence déjà érigée et dont la superficie sera de 2229,1 mètres carrés;
- Le restant du lot 3 992 211 sera regroupé avec le lot 3 993 263

ATTENDU que ce lot est en zone agricole A-1;

ATTENDU:

- Les objectifs et les critères d'évaluation du règlement no. 189 Dérogations mineures;
- Les normes de lotissement du Règlement 186 pour les lots en zone agricole;
- La localisation des puits desservants les 2 résidences et les bâtiments de ferme érigés sur les lots 3 992 211 et 3 993 263;
- La localisation de l'installation septique sur les lots précités desservant aux résidences ainsi qu'au bâtiment hébergeant les employés de la ferme;
- Que le puits desservant le lot 3 992 211 sera dans l'entrée proposée donnant accès au garage de la résidence;
- Que la marge latérale de 3,1 mètres est trop étroite pour qu'un véhicule circule facilement de la rue Principale aux portes de garage à l'arrière de la résidence située sur le lot 3 992 211;



No de résolution
ou annotation

- Que la superficie proposée n'est pas assez grande pour permettre une installation septique conforme pour la résidence située sur le lot 3 992 211 dans un futur proche.
- La marge arrière proposée de 4,31 mètres contrairement à la marge de 10 mètres requise selon le Règlement de zonage #185 pour la zone A-1;
- Que le requérant n'a pas démontré qu'il n'est aucunement en mesure de se conformer aux dispositions du Règlement de lotissement #186;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil n'autorise pas la demande de dérogation mineure (#2015-11-0041) et le permis de lotissement (# L2015-11-119) et suggère au demandeur de revoir son projet de lotissement de façon à minimiser l'écart avec la réglementation applicable.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Rapport d'activités du service - novembre 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de novembre 2015.

Programme de soutien à la démarche MADA

ATTENDU que le Secrétariat aux aînés a lancé un appel de projet pour le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés;

ATTENDU que la Municipalité a déjà affirmé sa volonté de participer à une démarche régionale permettant la réalisation d'une politique et d'un plan MADA régional ainsi que des politiques et des plans d'action MADA locaux;

ATTENDU que la démarche MADA requiert la nomination d'une personne élue responsable du dossier aînés, d'une responsable administratif de la démarche MADA et d'un comité de pilotage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à faire une demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA. La demande est de type collectif et les travaux seront effectués sous la coordination de la MRC;

QUE ce conseil désigne madame Catherine LEFEBVRE à titre de personne élue responsable du dossier aînés;

QUE ce conseil désigne madame Geneviève TARDIF à titre de responsable administratif du dossier aînés et de la démarche MADA;

QUE ce conseil mandate un comité de pilotage de la démarche MADA afin d'assurer:

- Que celui-ci soit un lieu de concertation, de collaboration et de décision;
- L'élaboration de la politique et du plan d'action MADA, en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
- Le lien entre les instances municipales et la communauté sur la MADA;
- Un lien entre la démarche régionale et la démarche locale;
- Un rôle consultatif auprès du conseil municipal;
- L'identification de stratégies pour les administrations municipales, les partenaires, les entreprises, les organismes de la MRC à intégrer le principe (penser et agir famille);
- La mise en oeuvre de la politique et du plan d'action MADA;

2015-12/350



No de résolution
ou annotation

Le comité de pilotage de la démarche MADA sera formé de mesdames Catherine LEFEBVRE, Geneviève TARDIF et deux aînés qui seront nommés incessamment.

ADOPTÉE

2015-12/351

Acquisition d'une génératrice usagée - Centre communautaire

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et que trois soumissions ont été reçues, à savoir:

Nom	Montant avant taxes applicables
Marchinerie Parent inc.	90 680,00 \$
Hewitt Équipement Ltée	89 945,00 \$
Drumco énergie	92 495,00 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et sur recommandation de la firme Tétra Tech, octroi le contrat d'acquisition d'une génératrice usagée à la société Hewitt Équipement Ltée, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 89 945,00 \$ (taxes exclues) et autorise le Directeur général à signer les documents requis;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 245 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2015-12/352

Centre Communautaire - travaux d'agrandissement / Autorisation de paiement - décompte #4

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Julie Dagenais, architecte, autorise le paiement du décompte #4 au montant de 192 937,91 \$ (taxes exclues) et autorise le secrétaire-trésorier à procéder au paiement;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 245 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2015-12/353

Centre communautaire - travaux d'agrandissement - Acceptation - avenant de modification #5

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Julie Dagenais, architecte, autorise monsieur Romain Trudeau, inspecteur municipal à signer l'avenant de modification 5 et autorise le paiement d'une somme de 44 860,50\$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 245 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2015-12/354

Centre Communautaire - travaux d'agrandissement / Autorisation – libération de la retenue provisoire de 5%

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Julie Dagenais, architecte, autorise le paiement de la retenue provisoire de 5% au montant de 55 009,25 \$ (taxes exclues) et autorise le secrétaire-trésorier à procéder au paiement;

QUE ce conseil autorise monsieur Romain Trudeau, inspecteur municipal à signer tous les documents requis.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 245 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Rapport 2015 - Patrouille des cadets de la SQ
- Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre)

SUIVI - PRÉSIDENT D'ÉLECTION - ÉLECTION PARTIELLE DU 22 NOVEMBRE 2015

Résultat - Élection partielle du 22 novembre 2015

Le président d'élection dépose son rapport qui se résume comme suit;

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électoral révisée : 339
Nombre d'électeurs ayant voté : 225 (VPA : 101 + SR : 124)
Nombre de votes en faveur de monsieur Mario Isabelle : 134
Nombre de votes en faveur de monsieur André Lemoine : 91
Nombre de votes de majorité pour monsieur Mario Isabelle : 43

Proclame l'élection de monsieur Mario Isabelle au poste de conseiller – district # 1

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

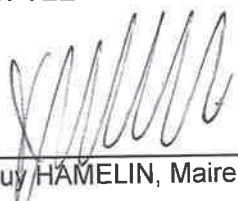
Le Maire reçoit les questions des citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE


Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h20, de lever la séance.

ADOPTÉE



Jean-Guy HAMELIN, Maire



Daniel PRINCE, Directeur général &
Secrétaire-trésorier